

Comment se raccorder à la fibre optique ?

Qui contacter ?

Si vous souhaitez faire raccorder votre entreprise à la fibre optique, vous pouvez contacter la cellule Très Haut Débit du Pôle métropolitain du Pays de Brest. Elle vous indiquera la liste des opérateurs présents sur le réseau que vous pourrez contacter et vous donnera les renseignements utiles à la poursuite de votre démarche.

Contact : numerique@pays-de-brest.fr
02.98.33.54.00

Quels sont les délais de mise en service ?

Une fois que votre entreprise aura choisi son opérateur parmi ceux présents sur le réseau, le délai de mise en service standard suite à la demande de raccordement est d'environ 8 semaines.

Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter la Communauté de communes sur laquelle votre entreprise est située :

Communauté de communes du Pays des Abers :
Contact : accueil@pays-des-abers.fr

Communauté de communes du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes :
Contact : contact@cc-pays-de-lesneven.fr
02.98.21.11.77

Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas :
Contact : cc@pays-landerneau-daoulas.fr

Partenaires institutionnels



Très Haut Débit sur les zones d'activités

Aujourd'hui une réalité

Les entreprises situées sur certaines zones d'activités rencontrent des difficultés d'accès à des débits convenables.

Constatant la carence d'initiative privée sur ces zones, les collectivités ont décidé d'agir pour améliorer la qualité de service de ces espaces économiques en les desservant en fibre optique.

Les Communautés de communes du Pays des Abers, du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes et du Pays de Landerneau-Daoulas ont réalisé les travaux de déploiement en dimensionnant le réseau de façon à ce que chaque entreprise puisse, si elle le souhaite, être raccordée en fibre optique dans les meilleurs délais et pour un meilleur coût. Ainsi, les collectivités mettent à disposition les infrastructures qui permettent d'apporter aux entreprises les services dont elles ont besoin.

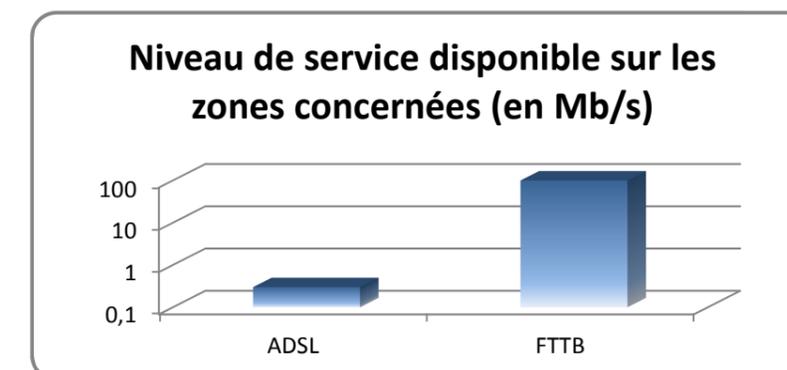
11 zones d'activités :

Communauté de communes du Pays des Abers :
Goarem Goz
Pen Ar Forest

Communauté de communes du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes :
Légendes :
Mescoden
Loc Ar Bruc

Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas :
Penhoat
Croz Ar Neizic
Saint-Eloi
Leseon
Keriel
Loc Ar Bruc
Saint Eloi Nord
Mescoat

Un niveau de service fortement amélioré

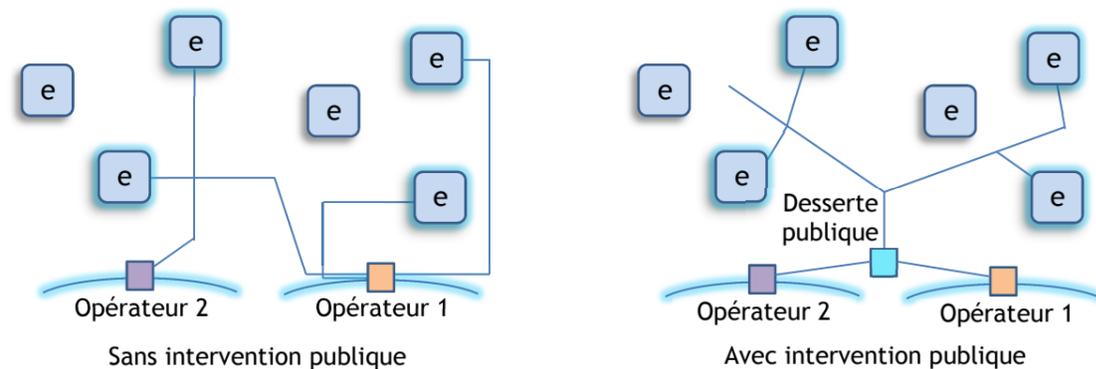


Aujourd'hui, via le réseau cuivre, les entreprises ont accès à un ADSL n'offrant que de faibles débits, souvent insuffisants face aux usages des professionnels. La fibre optique permet alors d'accéder à des débits bien supérieurs et à des services adaptés à leurs besoins.

Un déploiement cohérent

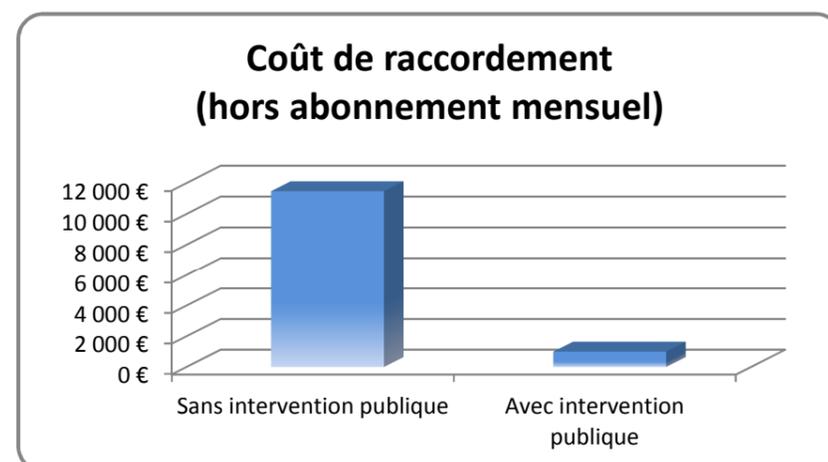
Projets publics → La réalisation de ce projet s'inscrit dans une démarche publique cohérente puisque le réseau déployé au sein des zones d'activités pourra être connecté au réseau Pen Ar Bed Numérique, réseau d'initiative publique réalisé en partenariat public-privé par le Conseil général et la société Axione, qui se situe à proximité immédiate de ces zones. Ce réseau s'intègre déjà dans le plan de déploiement de Bretagne Très Haut Débit (BTHD).

Réseau déployé → Les infrastructures sont dimensionnées de manière à éviter de nouveaux travaux lors de la demande de raccordement d'une entreprise. Contrairement au tirage d'une fibre optique dédiée, ceci permet de réduire les coûts, notamment ceux liés aux infrastructures en les mutualisant, mais également les perturbations qui seraient occasionnées par des travaux à répétition.



Un coût réduit pour les entreprises

Grâce à l'intervention publique, les entreprises peuvent demander à être raccordées en fibre optique à un coût moins important. En effet, les collectivités ont pris en charge les frais d'infrastructures liés à la construction du réseau, ce qui représente une part importante du coût de raccordement d'une entreprise.



Des usages adaptés aux besoins des professionnels

Outre la bonne qualité d'accès à Internet que peuvent offrir les opérateurs à leurs clients via la fibre optique, ils sont aujourd'hui en mesure de proposer des services adaptés à chaque entreprise selon ses besoins. En voici quelques exemples :

- Téléphonie IP
- Service de messagerie
- Hébergement
- Serveur distant
- Visioconférence
- ...etc

Offres disponibles sur les ZAE

Fibre optique

Deux types d'offres sont disponibles via le réseau optique :

	AFTTB ¹ (réseau fibre optique)	FTTB ² (réseau fibre optique)
Débit descendant garanti	A partir de 10 Mb/s	A partir de 10 Mb/s
Débit montant garanti	2 Mb/s	Symétrique

Débits garantis !

Temps de rétablissement garantis !

Autres technologies

D'autres offres, utilisant des technologies différentes, sont également disponibles :

	Wimax (réseau hertzien)	Satellite (réseau satellitaire)	ADSL (réseau téléphonique cuivre)
Débit descendant non garanti	Jusqu'à 10 Mb/s	8 Mb/s	Débits non garantis et très variables selon la localisation de l'entreprise
Débit montant non garanti	512 Kb/s	2 Mb/s	

¹ AFTTB = Asymmetrical Fiber To The Building. Offre professionnelle asymétrique.

² FTTB = Fiber To The Building. Offre professionnelle symétrique.

*Hors frais d'accès au service.